

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° CC-2023-147

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20231114-CC\_2023\_147-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le quatorze novembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 8 novembre 2023

**Nombre de membres :**

En exercice 37

Présents 25

Votes 32

**PRESENTS :**

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Stéphanie NICOLAY, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

**ABSENTS / EXCUSES :**

Arnaud SAVOIE, Magali BACLE, Raphaëlle GUERIAUD, Christèle CROZIER, Gérard MAGNET

**PROCURATIONS :**

Luc CHAVASSIEUX donne procuration à Anik BLANC  
Françoise TRIBOLLET donne procuration à Stéphanie NICOLAY  
Jean-Luc BONNAFOUS donne procuration à François PINGON  
Anne RIBERON donne procuration à Jean-Pierre CID  
Pascale CHAPOT donne procuration à Renaud PFEFFER  
Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN  
Cyprien POUZARGUE donne procuration à Séverine SICHE-CHOL

**SECRETARE DE SEANCE** : Marilyne SEON

**PETITE ENFANCE**

\*\*\*\*\*

**Renouvellement de  
l'agrément du Relais  
Petite Enfance  
Itinérant  
Intercommunal 0-6  
ans par la CAF**

Rapporteur : Monsieur Olivier BIAGGI, Vice-Président délégué à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse

Vu l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles,

Vu le décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 portant sur les missions des Relais Petite Enfance,

Vu la circulaire de la CNAF n° 26-89 du 27 juin 1989, portant sur l'accueil des jeunes enfants par les assistantes maternelles,

Vu la circulaire de la CNAF n° 2021-014 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 portant sur les Relais Petite Enfance,

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) liant l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) pour la période 2023-2027 signée le 10 juillet 2023,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n°69-2021-06-01-00004 du 1<sup>er</sup> juin 2021 et notamment sa compétence en matière de Petite enfance,

Vu la délibération n° 055/19 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2019 actant le renouvellement d'agrément des RAMI intercommunaux pour les 0-6 ans pour une durée de 4 ans,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du 7 novembre 2023,

Considérant le bilan des 4 dernières années du précédent agrément, réalisé avec les partenaires Petite Enfance du territoire (assistants maternels, la cadre référente du jeune enfant de la PMI, les élus du groupe de travail Petite Enfance) et la conseillère technique de la CAF du Rhône, qui a démontré l'importance et la qualité du travail effectué au sein des Relais Petite Enfance Itinérants de la Copamo,

Considérant qu'il devient nécessaire de fusionner les 2 Relais Assistants Maternels Itinérants (RAMI) en raison d'un bénéfice financier et d'une simplification de la gestion administrative,

Considérant que les Relais Assistants Maternels (RAM) sont devenus des Relais Petite Enfance (RPE) en vertu des dispositions de l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021,

Considérant que le guichet unique fait dorénavant parti des missions des Relais Petite Enfance et doit donc être intégré à celles-ci,

Un nouveau projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance Itinérant Intercommunal 0-6 ans pour les 5 années à venir a été proposé aux partenaires et a reçu un avis favorable de la part de la CAF du Rhône.

Au regard des bilans présentés, du projet de fonctionnement, de la prise en compte des modifications à apporter, la CAF du Rhône propose de renouveler l'agrément du Relais Petite Enfance Itinérant Intercommunal 0-6 ans pour une durée de 5 ans.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Certifié exécutoire**

**Transmis en**  
**Préfecture le** 17/11/23

**Notifié ou publié**  
**le** 17/11/23

**Le Président**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois suivant sa publication*

**APPROUVE** le renouvellement de l'agrément du Relais Petite Enfance Itinérant intercommunal 0-6 ans avec les modifications mentionnées ci-dessus, pour une durée de 5 ans par la CAF du Rhône.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,  
**RENAUD PFEFFER**



PUBLIE LE 17 NOVEMBRE 2023  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

